



DÉPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement d'ORLÉANS

MAIRIE

DE

CLÉRY SAINT ANDRÉ

Code postal : 45370

Téléphone: 02 38 46 98 98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

TERRAIN DE FOOT INTERDIT N° 163-10-2026

Le Maire de la Commune de CLÉRY SAINT ANDRÉ,

Le Maire de la Commune de CLÉRY SAINT ANDRÉ,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Considérant l'obligation de préserver les biens communaux et du domaine public, et considérant que les terrains de football du stade de Cléry-Saint-André, ont été remis en état de sorte qu'une utilisation sportive serait de nature à leur causer des dommages importants,

ARRÊTE

Article 1 : L'utilisation du terrain d'honneur de football sera interdit pour tous les entraînements, du jeudi 8 octobre 2026 au lundi 31 mai 2027.

Article 2 : Les prescriptions sus énoncées, feront l'objet d'un affichage sur place.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements,

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services, Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier municipal, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cléry-Saint-André,

Le jeudi 8 octobre 2026.

Jean-Christophe D'HOOP

Le 1^{er} Adjoint

En l'absence de Madame le Maire

